



Dictionnaire des théâtres du monde

Feu

Sorte de gratification attribuée à un comédien, en dehors de ses appointements fixes, chaque fois qu'il joue. Le feu était d'ailleurs jadis expressément stipulé dans l'engagement ; son importance variait selon celle du comédien.

Le mot est apparu il y a un peu plus de trois cents ans : le 28 septembre 1682, les acteurs de la [Comédie-Française](#) décidèrent que chacun d'eux recevrait cinq sols pour le bois à chauffer sa loge (le feu), et deux sols six deniers pour la chandelle. On n'avait droit à ce feu que lorsque le froid commençait. De la Comédie-Française, le feu passa à d'autres théâtres (la [Comédie-Italienne](#), l'Opéra-Comique, l'Opéra) quand ils disposaient d'une troupe fixe. Ce système de gratification lié au fait de jouer n'existe maintenant plus qu'à la Comédie-Française, seule troupe fixe à avoir survécu. Les feux, comme à l'origine, y sont moindres pour les pensionnaires que pour les sociétaires. Ils sont attribués aux comédiens en plus du salaire et des partages de bénéfice pour les sociétaires.

Rédacteur(s)

[A. SURGERS](#)

Éditions Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Période(s) : 17ème siècle 18ème siècle 19ème siècle 20ème siècle 21ème siècle

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-feu>